



Doc. 14519
23 avril 2018

La situation en Libye: perspectives et rôle du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 5

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, paragraphe 10.2, remplacer les mots «en fermant sa frontière sud, dans le Fezzan» par les mots suivants:

«en renforçant la sécurité de sa frontière sud dans le Fezzan».

Note explicative

Un soutien de l'Assemblée à une fermeture complète des frontières pourrait être interprété à tort comme un principe susceptible d'être appliqué ailleurs.

1. 2018 - Deuxième partie de session

